

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris La Défense, le 3 septembre 2026

Fourrière automobile : les organisations professionnelles signent un protocole d'engagement historique avec les ministères de l'Intérieur et de l'Économie

Les organisations professionnelles représentatives des gardiens de fourrière — la Fédération Nationale de l'Automobile (FNA) et Mobilians — ont conjointement signé un protocole d'engagement avec le ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre des PME. Ce texte marque la première étape concrète des groupes de travail engagés avec l'État et ouvre une nouvelle phase dans l'évolution de la profession vers un cadre économique et sécuritaire plus adapté aux contraintes réelles du service public des fourrières.

Les avancées actées par le protocole

Le protocole signé ce jour comporte plusieurs engagements concrets :

- Une revalorisation des tarifs d'enlèvement et de garde applicables aux véhicules légers, assortie d'un principe de revalorisation annuelle. Si cette revalorisation demeure insuffisante au regard des réalités économiques rencontrées par les entreprises, elle constitue une première étape vers une évolution de l'ensemble de la grille tarifaire, notamment pour les poids lourds et deux-roues.
- L'ouverture d'un chantier de révision du code de la route, très attendu par les professionnels, dont l'activité s'exerce aujourd'hui dans un cadre juridique jugé obsolète et inadapté aux réalités du terrain.
- Le lancement d'un groupe de travail avec les assureurs, destiné à échanger sur les difficultés rencontrées par les professionnels de l'automobile, notamment sur la procédure applicable aux véhicules volés retrouvés — un sujet devenu particulièrement sensible pour la profession depuis une décision défavorable du Conseil d'État.
- La reprise des travaux sur la sécurité des gardiens de fourrière, confrontés à des comportements agressifs, des tentatives d'intimidation, d'incendie et d'intrusion sur leurs sites.

- Le lancement d'un groupe de travail relatif aux modalités d'accès des gardiens de fourrière aux données du SI Fourrières afin de faciliter le traitement des véhicules entrant en fourrière.



« Ce protocole constitue une première avancée concrète après plusieurs mois de mobilisation et de dialogue avec les pouvoirs publics. Nous saluons les engagements pris par l'État, notamment sur les tarifs, la sécurité et la modernisation du cadre réglementaire. Nous resterons toutefois particulièrement vigilants quant à leur mise en œuvre effective : les entreprises de fourrière ont besoin de mesures qui répondent réellement aux contraintes économiques et opérationnelles auxquelles elles sont confrontées au quotidien », souligne Philippe Gimenez, président de la branche dépannage-remorquage-fourrière de la FNA.

Des avancées rendues possibles grâce à un dialogue renforcé et une mobilisation historique

Depuis décembre 2024, les organisations professionnelles unissent leurs démarches et négocient conjointement avec les pouvoirs publics autour de trois axes majeurs : la révision des tarifs réglementés applicables à la fourrière, le renforcement de la sécurité des gardiens de fourrière, et la modernisation du cadre juridique encadrant leur activité.

Ces négociations ont connu une accélération décisive en mai 2026, à la suite d'une mobilisation professionnelle sans précédent : la profession unie a su mobiliser plus de 200 véhicules de dépannage venus de toute la France devant le ministère de l'Économie afin d'alerter les pouvoirs publics sur les difficultés croissantes du secteur. Ce mouvement a permis d'ouvrir une nouvelle phase de discussions couvrant l'ensemble des problématiques rencontrées par la profession : tarifs, sécurité, conditions d'intervention, cadre réglementaire et reconnaissance du rôle essentiel des acteurs du dépannage-remorquage et de la fourrière.

Une profession au service de l'intérêt général

Les entreprises de fourrière assurent quotidiennement une mission d'utilité publique, en lien direct avec les forces de l'ordre et les services de l'État. Elles interviennent 24h/24 et 7j/7, chaque jour de l'année, dans des conditions particulièrement exigeantes :

contraintes horaires fortes, charges économiques croissantes et exposition à des risques sécuritaires réels. Ce rôle essentiel au bon fonctionnement des services publics se heurte depuis trop longtemps à des tarifs réglementés déconnectés des réalités économiques des entreprises du secteur. À titre d'exemple, la profession ne comprend pas comment l'enlèvement d'un petit poids lourd coûte moins cher qu'un véhicule léger.

La FNA salue les engagements pris par les ministères et la volonté affichée d'avancer collectivement avec les professionnels. Elle reste néanmoins particulièrement vigilante quant à la mise en œuvre concrète de ces engagements et aux conséquences des évolutions envisagées pour les entreprises du secteur.

À propos de la FNA

La FNA est l'organisation professionnelle représentative des Entrepreneurs Artisans de l'automobile depuis 1921. Elle regroupe l'ensemble des métiers en lien avec les services de l'automobile, un secteur qui compte plus de 170 000 entreprises et 421 000 salariés.
